

C.C.A.S.



(VAUCLUSE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 09 SEPTEMBRE 2026

N° 2026.50

Objet : Fixation du nombre de membres
siégeant à la Commission Permanente.

Affiché le :

Votes : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration convoqué le 03 septembre, s'est réuni au CCAS d'Apt sous la Présidence de Monsieur Jean AILLAUD ;

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jean AILLAUD, Charlotte KHALFAOUI, Amélie MEYSSON, Sophie LECROQ, Patrick BONNET, Gaël BELLEC, Hervé DOMINIAK, Marie-Noëlle GUIGOU.

ABSENTS EXCUSES : Patrick ESPITALIER (procuration donnée à J. AILLAUD), Laurent GARCIA (procuration donnée à A. MEYSSON), Jean-Jacques MASSON (procuration donnée à C. KHALFAOUI),

ABSENTS : Edouard THOME, Janet GUEVEL TAVOLINI.

Secrétaire de séance : Ingrid HARSCOËT - Directrice du CCAS

Vu la délibération 2026.49 du 09.09.2026, actant la création d'une Commission Permanente pour assurer le traitement des demandes d'aides facultatives.

Vu la délibération n°003369 du Conseil Municipal en date 08.04.2026, fixant le nombre des administrateurs du CCAS à 13,

Vu la délibération n°003370 du Conseil Municipal en date 08.04.2026, désignant à la représentation proportionnelle les membres élus au Conseil d'Administration du CCAS,

Vu l'arrêté du Maire en date du 15.05.2026 désignant les membres nommés,

Outre la Vice-Présidente, désignée par le Président, pour diriger la Commission Permanente, les membres siégeant à cette commission s'envisagent dans le respect de la parité entre membres élus et nommés.

Compte tenu du nombre d'administrateurs, Monsieur Le Président propose de fixer le nombre de membres siégeant à la Commission permanente à 5, soit 2 membres « élu » et 2 membres « nommé ».

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS D'APT
OÙ L'EXPOSÉ DÉLIBÈRE À L'UNANIMITÉ**

Fixe le nombre de membres du Conseil d'Administration siégeant à la Commission Permanente à 5 soit 2 membres « élu » et 2 membres « nommé » en sus de la Vice-Présidente assurant la présidence de cette instance.

Fait et délibéré à APT, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance
Directrice du CCAS



Ingrid HARSCOET



La Vice-Présidente



Charlotte KHALFAOUI